

N° 3897  
Entrée le 07.05.2026  
Chambre des Députés

Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 18.05.2026  
Président de la Chambre des Députés

(s.) Claude Wiseler  
Luxembourg, le 07.05.2026  
Chambre des Députés



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Travail

Madame la Ministre déléguée  
auprès du Premier ministre,  
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 7 mai 2026

Objet : Question parlementaire n° 3897 du 9 avril 2026 de Monsieur le Député Marc Goergen concernant « Traitement de cas de maladies dans le secteur privé, public et communal ».

Madame la Ministre,

En date du 9 avril 2026, la question parlementaire sous rubrique a été transmise pour compétence conjointe du Ministre du Travail, du Ministre de la Fonction publique et du Ministre des Affaires intérieures.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder un délai de réponse supplémentaire jusqu'au lundi 18 mai 2026 aux Ministres impliqués dans l'élaboration de la réponse, étant donné que la collecte des éléments de réponse nécessite la concertation supplémentaire avec toutes les parties impliquées.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

(s.) Marc SPAUTZ  
Ministre du Travail